

Commune de Saint-Christ-Briost

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Annexe à la délibération n° 04/260321T en date du 21/03/2026

Population : moins de 500 habitants

Indemnités maximales :

- Maire : 28,10 %
- Adjoints (10,89 % X 3 adjoint) : 32,67 %

FONCTION	NOM	TAUX DE L'INDICE BRUT TERMINAL	TAUX APPLIQUE
Maire	BELLARD Joël	28,10 %	28,10 %
1 ^{er} adjoint	SZAREK France	10,89 %	7,00 %
TOTAUX		38,99 %	35,10 %

Le Maire,

